



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux-mille-vingt, le 10 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 01 juillet 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Isabelle CETRE-LANGONET, Aurore AIGNELOT, Lydie FIARDA, Cyrielle GROVEL.

MM: Christian NOLY, Christian TISSOT, Régis RIVET, Thomas COLIN, Jean-Marc MEUTERLOS, Serge GORRIS, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET.

Pouvoir : Mr Luc TOUDOUZE a donné pouvoir à Mme Nicole MILESI

Madame Cyrielle GROVEL est désignée secrétaire de séance.

I. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE 2020

Madame le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué pour les travaux de voirie 2020 entre les communes ayant exprimé leur souhait.

Elle donne lecture de l'analyse des offres et propose de retenir pour les travaux communaux l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN sise à Vaivre pour un montant de 40 254.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Retient pour le marché de travaux de voirie communal 2020 l'offre de l'Entreprise Roger Martin sise à Pusey pour un montant de 40 254.50 € HT.
- Autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux de voirie communal 2020 et tous les documents s'y rapportant.

Voix Pour : 15

Voix Contre : 0

Abstention : 0

II. ATTRIBUTION TRAVAUX SYLVICOLES 2020

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les montants définitifs proposés par l'ONF pour les travaux sylvicoles pour l'année 2020 – 2021.

Ceux-ci s'élèvent à 11 636.55 € HT.

Il convient de prendre une délibération pour valider les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide à l'unanimité les travaux sylvicoles proposés pour l'année 2020-2021.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention : 0

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h.